

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00715
Numéro SIREN : 424 726 990
Nom ou dénomination : IMMOBILIERE K.S.T.

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt 9617

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 36 PLACE ELYSEE RECLUS 77176 SAVIGNY LE TEMPLE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 4 7 2 6 9 9 0 0 0 0 1 5 Néant *

				Exercice N clos le, [3 1 1 2 2 0 2 1]		N-1 [3 1 1 2 2 0 2 0]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	281 004	AC	272 865	8 138	11 755
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	49 323	AI		49 323	49 323
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	206 714	AO		206 714	206 714
	Constructions	AP	3 740 247	AQ	3 105 808	634 439	653 312
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	900 660	CV		900 660	920 260
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	5 141	BI		5 141	5 082	
TOTAL (II)	BJ	5 183 088	BK	3 378 673	1 804 415	1 846 447	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)	BX	151 793	BY	51 007	100 785	111 148
Autres créances (3)	BZ	769 201	CA		769 201	642 088	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	110 517	CG		110 517	207 426
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	109	CI		109	
TOTAL (III)	CJ	1 031 620	CK	51 007	980 612	960 662	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 214 708	IA	3 429 680	2 785 028	2 807 109

Renvois : (1) Dont droit au bail CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (0) (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30...490.....)	DA 30 490	30 490
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 3 049	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH 2 017 307	1 845 113
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 246 910	372 194
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)	DL 2 297 756	2 250 846	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 144 745	157 488
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV 230 545	230 780
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 62 245	41 163
	Dettes fiscales et sociales	DY 48 761	126 832
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA 976		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC 487 271	556 263	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 2 785 028	2 807 109	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 348 569	403 615	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL KST IMMOBILIERE**Néant *

	Exercice N				Total	Exercice (N-1)		
	France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD	FE	FF			
			FG	548 650	FH	57 731	FI	606 381
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	548 650	FK	57 731	FL	606 381	591 057
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	36	143	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	606 417	591 199	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	199 703	168 688	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	111 853	113 365	
	Salaires et traitements*				FY	50 867	50 566	
	Charges sociales (10)				FZ	23 555	23 667	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	22 490	69 215	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	51 007			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)				GE	38	221	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	459 513	425 721		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	146 904	165 478		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	174 415	328 618		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 403	2 240		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP	175 818	330 858		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	5 804	12 222		
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	5 804	12 222		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	170 014	318 636		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	316 918	484 114		

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 610	4 705
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 524	350 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 134	354 705
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	166	9 491
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	20 000	361 213
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	20 166	370 704
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(17 031)	(15 999)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	52 976	95 920
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	785 369	1 276 763
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	538 459	904 568
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	246 910	372 194
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Cf état annexe		20 166	3 134	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N	
		Charges antérieures		Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	281 004	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	49 323	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	206 714	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	3 740 247	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
Avances et acomptes			LK		LL	LM		
TOTAL III			LN	3 946 961	LO	LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U	920 260	8V	8W 400	
	Autres titres immobilisés			IP		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	5 082	1U	1V 59	
	TOTAL IV			LQ	925 342	LR	LS 459	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	5 202 630	ØH	ØJ 459		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7 281 004	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	1X 49 323	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ 206 714	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC 3 740 247	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales. agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agencts, aménagements divers			IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF		
TOTAL III			IY	NG	NH	NI 3 946 961		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations			IO	ØX	ØY	ØZ 900 660	
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G 5 141	
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H 905 800	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	ØM 5 183 088		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	269 248	EL	3 617	EM		EN	272 865
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	269 248	RM	3 617	RN		RO	272 865
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	3 086 935	PN	18 873	PO	0	PQ	3 105 808
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	3 086 935	QV	18 873	QW	0	QX	3 105 808
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	3 356 183	QP	22 490	QQ	0	QR	3 378 673

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU				RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC				SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst.gales.agenc. et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques nat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations										NO	
TOTAL III	NL				NM				NO		
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)			NY	Total général non venté (NW - NY)			NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	51 007
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	51 007	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	51 007	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	51 007	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	5 141	UV	(0)	UW	5 141
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	94 167		94 167		
	Autres créances clients		UX	57 625		57 625		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 095		7 095	
	collectivités publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	746 555		746 555		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	15 551		15 551		
	Charges constatées d'avance		VS	109		109		
	TOTAUX			VT	926 243	VU	921 102	VV
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	572	572			
	à plus de 1 an à l'origine		VH	144 172	12 838	55 102	76 232	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	143 208	135 840	5 568	1 800		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	62 245	62 245				
Personnel et comptes rattachés		8C	3 213	3 213				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 426	7 426				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	7 976	7 976			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 209	29 209			
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	936	936			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	87 337	87 337				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	976	976				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	487 271	VZ	348 569	60 670	78 032
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	11 961	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	87 337	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14 270	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n. 2032

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE					Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :									
							3	1	1	2	2	0	2	1		
I. RÉINTEGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WA	246 910			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE					WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG					XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX					XW			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	58 976			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)							18				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN	18 476					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					WQ	84 617	
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3					
TOTAL I											WR	408 979				
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV					
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)							WII					
				- imposées aux taux de 19 %							WP					
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW					
				- imputées sur les déficits antérieurs							XB					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	4 990					XA	94 810			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY					
Majoration d'amortissement *											XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XF	
			Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA					
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	6 000					XG	75 075		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2					
TOTAL II											XH	169 885				
III. RÉSULTAT FISCAL											TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)		XI	239 094						XJ				
			déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	239 094						XO				

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE

Néant ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice

K4ter

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

4 686

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 845 113	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	372 194		Dividendes	ZE	200 000						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	2 217 307		Report à nouveau	ZG	2 017 307						
										TOTAL II			
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	44 783			49 797				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU				12 940				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 329			10 392				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	149 591			95 559				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	199 703			168 688				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 295			1 303				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	110 558			112 062				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	111 853			113 365				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	109 730			102 606				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	21 957			9 834				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				OB	50 731							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%			%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 785 027.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 606 380.68 Euros et dégageant un bénéfice de 246 910.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	281 004		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	49 323		
Terrains		206 714		
Constructions sur sol propre		3 740 247		
	TOTAL	3 946 961		
Autres participations		920 260		400
Prêts, autres immobilisations financières		5 082		59
	TOTAL	925 342		459
	TOTAL GENERAL	5 202 630		459

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			281 004	281 004
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			49 323	49 323
Terrains				206 714	206 714
Constructions sur sol propre				3 740 247	3 740 247
	TOTAL			3 946 961	3 946 961
Autres participations			20 000	900 660	900 660
Prêts, autres immobilisations financières				5 141	5 141
	TOTAL		20 000	905 800	905 800
	TOTAL GENERAL		20 000	5 183 088	5 183 088

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL 269 248	3 617		272 865
Constructions sur sol propre	3 086 935	18 873	0	3 105 808
	TOTAL 3 086 935	18 873	0	3 105 808
	TOTAL GENERAL 3 356 183	22 490	0	3 378 673

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	3 617				
Constructions sur sol propre	18 873				
	TOTAL 18 873				
	TOTAL GENERAL 22 490				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		51 007			51 007
TOTAL		51 007			51 007
TOTAL GENERAL		51 007			51 007
Dont dotations et reprises d'exploitation		51 007			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 141	0	5 141
Clients douteux ou litigieux	94 167	94 167	
Autres créances clients	57 625	57 625	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 095	7 095	
Groupe et associés	746 555	746 555	
Débiteurs divers	15 551	15 551	
Charges constatées d'avance	109	109	
TOTAL	926 243	921 102	5 141

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets créd t à 1 an maximum à l'origine	572	572		
Emprunts et dettes ets créd t à plus de 1 an à l'origine	144 172	12 838	55 102	76 232
Emprunts et dettes financières divers	143 208	135 840	5 568	1 800
Fournisseurs et comptes rattachés	62 245	62 245		
Personnel et comptes rattachés	3 213	3 213		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 426	7 426		
Impôts sur les bénéfices	7 976	7 976		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 209	29 209		
Autres impôts taxes et assimilés	936	936		
Groupe et associés	87 337	87 337		
Autres dettes	976	976		
TOTAL	487 271	348 569	60 670	78 032
Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 961			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 270			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	87 337			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2449	2 000			2 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir**Détail des produits à recevoir****Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	572
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	768
Dettes fiscales et sociales	11 068
Total	12 409

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges à payer

	Montant
CAP INTCOURUS/EMPRUNT	
- CHARGES D'INTERETS	276
CAPCP	3 214
FOURN FACT NON PARVENUES	
- FNP MRK AGO	768
CAP URSSAF	3 185
CAP MUTUELLE	748
CAP RETRAITE GENERAALI	989
CAP RETRAITE EMPLOYE	1 075
CAP CHGES SOC/CP	1 429
CAP TA	179
CAP FORMATION	207
CAP CHGES FISC/CP	43
CAP AGIOS	296
Total	12 409

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	109
Total	109

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

SARL IMMOBILIERE KST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.489, 80
Siège social : Centre Commercial Espace Gare
Place Elisée Reclus
77176 SAVIGNY LE TEMPLE
RCS MELUN B 424 726 990

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2022
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 Décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Livre deuxième du Code de commerce et des statuts de notre Société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice à venir, nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires, maintenir notre niveau d'activité.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

. le chiffre d'affaires s'est élevé à 606.380,68 euros contre 591.056,53 euros au titre de l'exercice précédent ;

. le total des produits d'exploitation s'élève à 606.416,91 euros contre 591.199,16 euros au titre de l'exercice précédent ;

21

. les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 459.513,32 euros contre 425.721,37 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 146.903,59 euros contre 165.477,79 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 74.421,90 euros contre 74.232,54 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 contre 2 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 170.014,28 euros (contre un résultat bénéficiaire de 318.636,07 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 316.917,87 euros contre 484.113,86 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel déficitaire de 17.031,48 euros et d'une imposition de 52.976,00 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 246.910,39 euros contre un bénéfice de 372.194,43 euros titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 2.785.027,55 euros contre 2.807.108,55 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1) Bilan :

Les principaux postes du bilan figurent en annexe.

2) Compte de résultat :

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit en annexe.

RT

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 246.910,39 euros de la manière suivante :

Au compte report à nouveau Créiteur qui après affectation laisse apparaître un solde créditeur de 2.264.217,62 euros.

-Et de distribuer la somme de 200.000 euros prélevée sur le compte « report à nouveau Créiteur » qui laissera apparaître après prélèvement un solde créditeur de 2.064.217,62 euros.

Le dividende total de 200.000 euros à répartir, au titre de la présente distribution, se trouve ainsi fixé à 100,00 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 22 juin 2022.

Pour ce qui concerne l'imposition des dividendes, vous avez le choix entre deux régimes d'imposition :

- imposition à l'impôt sur le revenu après abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3 du Code général des impôts. Mais vous avez la possibilité de renoncer au régime d'imposition des dividendes à l'impôt sur le revenu après abattement de 40 % et d'opter pour un impôt libératoire forfaitaire de 12,8 % précompté par la Société sur le montant total du dividende versé. Une déclaration d'option sera adressée à chaque actionnaire. Quant aux contributions sociales (CSG, CRDS) dues sur les dividendes, elles seront dans tous les cas précomptées directement par la Société qui les reversera au Trésor ;*
- imposition forfaitaire de 30 % selon les dispositions de la loi de finances pour 2018, cette imposition incluant les prélèvements sociaux-susvisés ni l'option pour le prélèvement libératoire.*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants, au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>EXERCICE</i>	<i>DIVIDENDE PAR PART</i>	<i>AVOIR PAR PART</i>
<i>31/12/18</i>	<i>100,00 €</i>	<i>100,00 €</i>
<i>31/12/19</i>	<i>100,00 €</i>	<i>100,00 €</i>
<i>31/12/20</i>	<i>100,00 €</i>	<i>100,00 €</i>

21

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant



SARL IMMOBILIERE KST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.489, 80 euros
Siège social : Centre Commercial Espace Gare
Place Elisée Reclus
77176 SAVIGNY LE TEMPLE
RCS MELUN B 424 726 990

--

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mercredi 22 Juin, à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur TIMSIT René préside la séance en qualité de Gérant non associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;*
- la feuille de présence ;*
- le rapport de gestion de la gérance ;*
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;*
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;*
- le texte des projets de résolutions.*

*RT SF SL N RC
Dg ST CS DT SB RT ME
M*

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;*
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus à la gérance ;*
- Affectation des résultats ;*
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;*
- Questions diverses.*

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,*
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.*

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 246.910,39 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SF ST SL SR VA KCL CS RT NT-ALC SB

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice s'élevant à 246.910,39 euros.

- Au compte report à nouveau Créateur qui après affectation laisse apparaître un solde créateur de 2.264.217,62 euros.

-Et de distribuer la somme de 200.000 euros prélevée sur le compte « report à nouveau Créateur » qui laissera apparaître après prélèvement un solde créateur de 2.064.217,62 euros.

Le dividende total de 200.000 euros à répartir, au titre de la présente distribution, se trouve ainsi fixé à 100,00 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 22 juin 2022.

Pour ce qui concerne l'imposition des dividendes, vous avez le choix entre deux régimes d'imposition :

- imposition à l'impôt sur le revenu après abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3 du Code général des impôts. Mais vous avez la possibilité de renoncer au régime d'imposition des dividendes à l'impôt sur le revenu après abattement de 40 % et d'opter pour un impôt libératoire forfaitaire de 12,8 % précompté par la Société sur le montant total du dividende versé. Une déclaration d'option sera adressée à chaque actionnaire. Quant aux contributions sociales (CSG, CRDS) dues sur les dividendes, elles seront dans tous les cas précomptées directement par la Société qui les reversera au Trésor ;
- imposition forfaitaire de 30 % selon les dispositions de la loi de finances pour 2018, cette imposition incluant les prélèvements sociaux-susvisés ni l'option pour le prélèvement libératoire.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants, au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR PART	AVOIR PAR PART
31/12/18	100,00 €	100,00 €
31/12/19	100,00 €	100,00 €
31/12/20	100,00 €	100,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SF SZ ST VA DI ME SB CB KCL RT NT

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

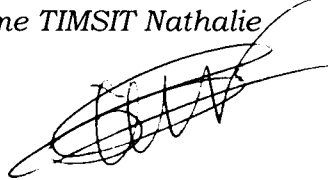
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 10.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.

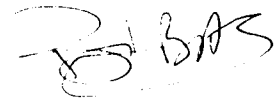
M. TIMSIT René, Gérant



Mme TIMSIT Nathalie




Mme BIBAS Sarah



Mme TIMSIT Patricia



M. TIMSIT David



M. TIMSIT Samuel



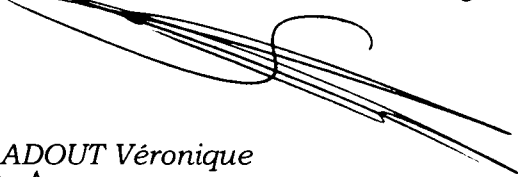
M. SETROUK Laurent



M. SETROUK Franck



M KOOHEN CHOUHET Raynald



M KOOHEN CHOUHET LOODWICK



Mme ADOU Véronique



Mme DAHAN Sandra



Mme SAFAR Clarence

